



Instructions et modalités relatives à la mise en vente de plusieurs véhicules déclassés de la Zone de Wallonie Picarde

Zone de Secours de Wallonie Picarde
à l'attention du Service Garage
Chaussée de Lille 422C
7501 ORCQ (TOURNAI)
BELGIQUE

Personne de contact :

Capitaine JOUDAR Issam
Chef du service garage
Zone de secours de Wallonie Picarde
Chaussée de Lille 422C
7501 ORCQ (TOURNAI)
E-Mail : vente2020@zswapi.be

**MISE EN VENTE DES VÉHICULES DÉCLASSÉS ISSUS DU PATRIMOINE DE LA ZONE
DISPOSITIONS ARRÊTÉES PAR LE CONSEIL DE ZONE DU 14/12/2020**

1. LISTING DES VÉHICULES MIS EN VENTE

La Zone de Secours de Wallonie Picarde procède à la mise en vente de 3 véhicules déclassés issus de son charroi.
Cette vente se répartit en 3 lots distincts, définis de la manière suivante :

N° Lot	Marque	Modèle	Type de véhicule	Kilométrage	Plaque	Poste
1	Mercedes	SPRINTER 903	Ambulance	220.000	1-KLJ-373	Garage Zonal
2	Mercedes	SPRINTER 903	Ambulance	262.000	1-KJR-454	Garage Zonal
3	Mercedes	SPRINTER 903	Ambulance	200.000	1-KJR-521	Garage Zonal

L'ensemble de cette liste est reprise sur le site internet de la zone <http://www.zswapi.be> – espace : « vente » avec des **photos** et **commentaires** correspondants pour chaque véhicule en vente.

2. DOCUMENTS RELATIFS À LA VENTE

Le **formulaire d'offre** et les **présentes instructions et modalités de mise en vente** sont disponibles sur le site internet de la Zone de Secours de Wallonie Picarde <http://www.zswapi.be> – espace : « vente ». De plus, ces documents sont affichés dans l'ensemble des postes de la zone et au siège social de Orcq.

Ces documents peuvent également être communiqués par mail en faisant une demande au préalable à vente2020@zswapi.be.

3. ETAT DES VÉHICULES

Ces véhicules sont vendus sans garantie, dans l'état où ils se trouvent. Cet état est bien connu et accepté de l'acheteur. Ce dernier renonce à exercer, à l'encontre de la Zone de Secours Wallonie Picarde, toute action d'une quelconque nature et même celle qui serait fondée sur un vice caché non connu du vendeur.

Les descriptions des véhicules sont données à titre d'information et n'engagent pas la Zone. Les acheteurs peuvent visualiser les véhicules préalablement à la vente (cfr. point 4). Les potentiels acquéreurs peuvent ainsi vérifier l'état et les informations communiquées.

4. ACCÈS AUX VÉHICULES MIS EN VENTE

Les véhicules mis en vente seront accessibles UNIQUEMENT:

- Aux candidats soumissionnaires ;
- Au poste de secours dans lequel le véhicule est stocké (cfr listing) ;
- Du 16/12/2020 au 30/12/2020 ;
- De 8H00 à 16H30 sur rendez-vous auprès de la personne de contact suivante :

Capitaine JOUDAR Issam
Chef du service garage
Zone de secours de Wallonie Picarde
E-Mail : vente2020@zswapi.be

Remarque importante : l'accès aux véhicules ne sera en aucun cas autorisé sans la présence d'un membre de la Zone de Secours ayant au préalable reçu l'accord du Capitaine JOUDAR Issam.

5. MODALITÉS DE LA VENTE ET DÉPÔT D'UNE OFFRE

La vente se fait **aux enchères au plus offrant** avec une faculté de **surenchère pendant une période de 20 jours**. Pour ce faire, les offres doivent être rentrées via le **formulaire d'offre** dûment complété (ce formulaire est annexé aux présentes instructions et modalités de mise en vente) dans la période impartie de vente : **du mercredi 16 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021 minuit.**

Les formulaires peuvent être parvenus de différentes manières :

- Soit **déposé directement** au siège social de la zone. L'offre devra dès lors être glissée sous pli définitivement scellé portant l'indication de la date limite de rentrée des offres ainsi que les mentions suivantes : « Mise en vente des véhicules déclassés de la Zone de Secours de Wallonie Picarde ».
- Soit par **E-mail** à l'adresse vente2020@zswapi.be avec en pièce jointe le formulaire d'offre complété. Dans l'objet de l'E-mail notifié « Offre relative à la mise en vente des véhicules déclassés de la Zone de Secours de Wallonie Picarde ».

En cas de dépôt par porteur, l'adresse est la suivante :

Zone de Secours de Wallonie Picarde
à l'attention du Service Garage
Chaussée de Lille, 422C
7501 Orcq
Belgique

Remarque :

Durant la période de vente, la zone de secours se réserve le droit d'avertir à une ou plusieurs reprises les différents enchérisseurs qu'une offre supérieure à la leur a été remise.

Les offres introduites sont **exécutaires pour l'enchérisseur** et ne peuvent être annulées ni revues à la baisse.

6. RÉGULARITÉ DES OFFRES

Les offres seront libellées en français et en euros.

Seules les offres déclarées **régulières** seront considérées comme recevables : elles seront prises en compte pour l'exécution de la vente et feront l'objet d'un classement.

Les offres **irrégulières** seront exclues.

7. ATTRIBUTION DES LOTS

A l'issue du délai de surenchère, les offres seront analysées afin d'attribuer chaque lot au soumissionnaire ayant remis **l'offre régulière la plus intéressante**.

Toutefois, la Zone de Secours de Wallonie Picarde se réserve le droit de ne pas attribuer certains lots, voire la totalité de ceux-ci, surtout en cas de remise d'offre jugée trop faible.

L'autorité précitée statuera sur l'attribution des lots.

Les soumissionnaires ayant remis l'offre régulière la plus intéressante seront informés de l'attribution/des attributions qui leur revient/reviennent et recevront une facture du montant à verser à la Zone de Secours de Wallonie Picarde afin de concrétiser cette vente.

8. Prise de possession du/des véhicule(s)

Dès réception du paiement complet, l'acquéreur sera informé de la disponibilité du/des véhicules acheté(s).

La remise du/des véhicule(s) acheté(s) se fera, sur rendez-vous, en présence du capitaine JOUDAR ou d'un de ses délégués.

Les modalités de rendez-vous seront prises par mail avec la personne de contact suivante :

Capitaine JOUDAR Issam

Chef du service garage

Zone de secours de Wallonie Picarde

E-Mail : vente2020@zswapi.be

La **reprise et l'acheminement** du/des véhicule(s) acheté(s) sont à charge de l'acheteur qui devra disposer des moyens nécessaires. Le **délai de paiement et retrait** du véhicule est de **maximum 1 mois** à compter de la date de facture.

En cas de non-paiement intégral de lot et/ou l'enlèvement dans les délais fixés, l'acheteur sera redevable d'un **droit de garde de 10,00€ par jour** et par lot.

Si, suite au courrier de rappel qui sera systématiquement envoyé, l'acheteur reste en défaut de payer le montant et/ou reprise du/des véhicule(s) qui lui a été adjugé, le lot sera alors réattribué à l'enchérisseur ayant effectué la seconde offre régulière la plus intéressante. La Zone de Secours se réserve dès lors le droit de facturer à l'acheteur en défaut **une indemnité équivalente à la différence entre le prix de son enchère et celui de la nouvelle adjudication**, avec tous les frais de recouvrement et de relance ainsi que les frais de garde du véhicule.